

Mars 2024

BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2023

Dossier de presse

ATMO Grand Est

5 rue de Madrid, 67300, Schiltigheim

www.atmo-grandest.eu

@ATMOgrandest sur les réseaux sociaux

03 69 24 73 73

Contact Presse

Lola Veillon

Chargée de contenu éditorial

lola.veillon@atmo-grandest.eu

06 25 73 12 95

AtMO
GRAND EST
Metz - Nancy - Reims - Strasbourg



En amont de la publication du bilan de la qualité de l'air 2023, ATMO Grand Est présente à la presse les grandes tendances et des focus sur des sujets de santé publique.

DANS CE DOSSIER DE PRESSE

ZOOM

sur le Grand Est

DONNÉES

fiables et objectives

CARTES

et infographies

CHIFFRES CLÉS

prêts à l'emploi

1 Les tendances de la pollution atmosphérique depuis 2014

2 Les indices de la qualité de l'air en 2023

3 L'exposition chronique des populations

4 les nouvelles ambitions de la directive européenne

5 L'exposition aiguë : bilan des épisodes 2023

7 Le bilan des pollens et moisissures

8 La surveillance de la qualité de l'air intérieur

ÉDITO CROISÉ ENTRE JEAN-FRANÇOIS HUSSON ET ETIENNE KOSZUL.

Le Président et le Directeur général d'ATMO Grand Est reviennent sur les enjeux d'actualité de la pollution atmosphérique et sa surveillance en pleine évolution.

Comment évoluent la qualité de l'air et les exigences en la matière ?

JFH : Ce mardi 19 mars, le ministre de la transition écologique Christophe Béchu a annoncé que l'évolution positive de la qualité de l'air sur les agglomérations de Strasbourg, Rouen et Marseille, permettait à ces territoires de sortir du dispositif « territoire ZFE » pour devenir « territoire de vigilance ». Concrètement, les villes concernées reprennent la main sur le déploiement du dispositif ZFE (notamment l'interdiction des Crit'air 3 au 1er janvier 2025). Dans le Grand Est, outre désormais Strasbourg, les autres « territoires de vigilance » sont Mulhouse, Metz, Nancy et Reims. Ces évolutions et ces engagements, montrent que la qualité de l'air s'améliore, mais que les efforts doivent être poursuivis. En effet, l'amélioration de 2023 tient à des facteurs structurels, mais également des conditions météorologiques favorables qui sont plus conjoncturelles. De plus, les exigences réglementaires vont se durcir à échéances 2026 et 2030 en application d'une future directive européenne en cours d'approbation. Enfin, les actions pour améliorer la qualité de l'air ont un impact positif sur un autre grand défi : la lutte contre le changement climatique. L'action portée par ATMO Grand Est tient bien compte de la globalité de tous ces paramètres.

La réglementation s'adapte, qu'en est-il des réseaux d'experts ?

EK : Dans notre région, ATMO Grand Est est l'acteur de référence pour la surveillance de la qualité de l'air. Notre action est portée par une forte exigence, en termes de qualité, d'efficacité, d'innovation et de partage de l'information. Ainsi, nous mesurons les polluants réglementés, mais aussi des polluants auxquels ne s'appliquent pour l'instant pas de normes : pesticides, ammoniac, etc.

En 2024, nous allons engager des mesures sur les per- et polyfluoroalkylées, plus connus sous le nom de PFAS, polluants dont on parle beaucoup, mais qui sont mal connus dans le compartiment « air ». L'association fait actuellement évoluer son dispositif de mesures et ses capacités de modélisation, qui intègrent de plus en plus l'intelligence artificielle, pour répondre aux conséquences de la future directive. Ces capacités techniques sont complémentaires d'actions d'accompagnement et de communication auprès des acteurs locaux et de la population. L'objectif est de permettre à chacun d'apporter sa contribution au rendez-vous fixé pour demain, en 2030. Il est important d'anticiper ces enjeux, afin d'éviter les ruptures qui ne pourront pas être supportées par les activités et les politiques.

LE BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Tous les ans, ATMO Grand Est publie un bilan de la qualité de l'air de l'année écoulée. Ce bilan revient sur les observations des polluants suivis ainsi que sur les méthodes de surveillance utilisées.

Sa publication rappelle l'importance de poursuivre les efforts, dans un contexte où la qualité de l'air est le centre de multiples enjeux sociétaux.

Plus accessible, mais aussi plus complet dans son suivi de la qualité de l'air, le bilan annuel 2023 détaillé sera disponible à l'été 2024.



LES TENDANCES DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DEPUIS 2014

L'air n'est jamais à 100 % pur.

Les activités humaines et certains phénomènes naturels émettent des substances dans l'air qui altèrent sa qualité. Cela a de nombreuses conséquences, notamment sur la santé des populations et la stabilité des écosystèmes. C'est pourquoi l'air que nous respirons est quotidiennement scruté pour relever les niveaux de polluants présents.

Les mesures aux stations, couplées à des outils de modélisation, effectuent un suivi dans le temps et anticipent les pics de pollution pour prévenir les acteurs locaux et les habitants.

Les moyennes annuelles de dioxyde d'azote et de particules aux plus bas depuis 15 ans.

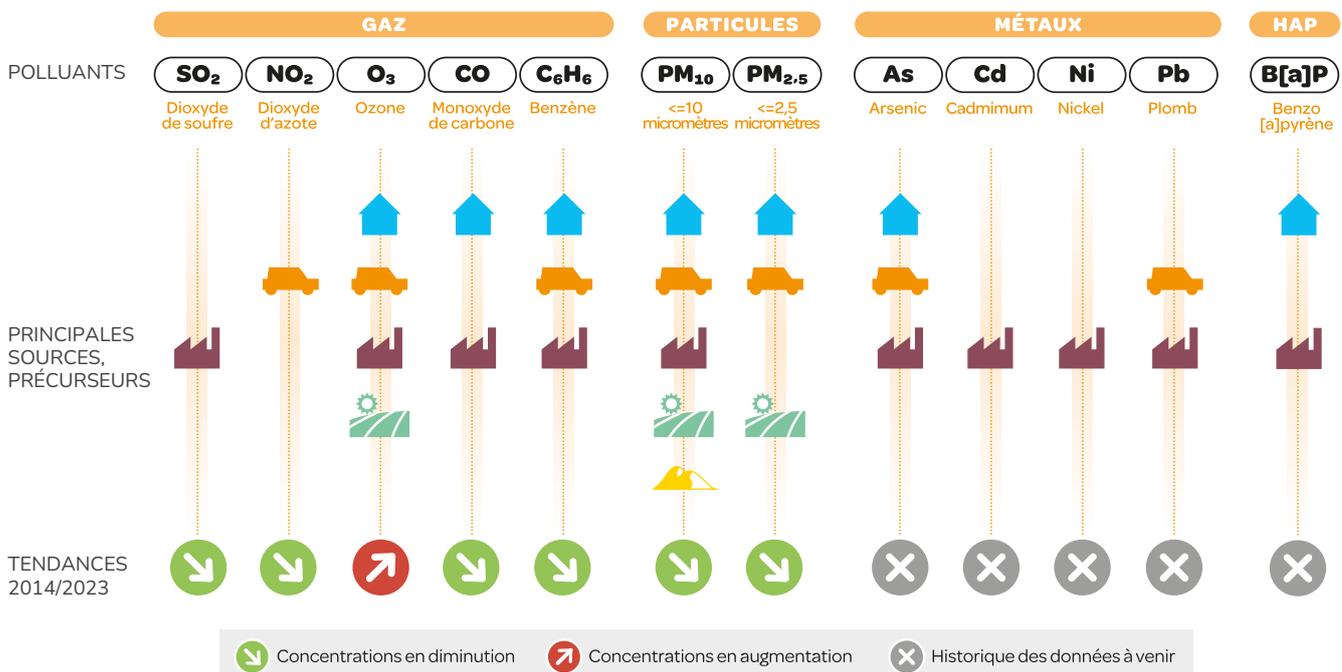
Après 2 années stables (2021 et 2022) sur le front de la qualité de l'air, les concentrations en dioxyde d'azote et particules repartent à la baisse dans la région en 2023 en lien avec des conditions météorologiques plus favorables à la dispersion des polluants, mais aussi à des évolutions structurelles comme l'amélioration des moteurs et des process industriels, l'évolution des trafics sur les axes structurants, etc.

Les réglementations en milieu industriel et la rénovation énergétique des bâtiments permettent notamment une baisse durable des émissions de polluants, tandis que les améliorations (norme de construction des véhicules) dans le secteur routier permettent une baisse, entre autres, des **oxydes d'azote** (renouvellement du parc). L'électrification du parc automobile permet aussi, en supprimant la source de combustion, de limiter ces émissions. Si les véhicules électriques et hybrides rechargeables ne représentent que 1,5 % du parc automobile dans le Grand Est en 2023, ceci est 72 fois supérieur à l'année 2013, et 2,6 fois supérieur à l'année 2021.

L'**ozone** reste le seul polluant dont les concentrations sont en augmentation depuis plusieurs années. Ce polluant ayant besoin de rayonnement solaire pour se former, l'augmentation est à rapprocher des dérèglements climatiques et à l'augmentation globale des températures.

Malgré ces diminutions encourageantes des teneurs en polluants, il est nécessaire de maintenir une vigilance. En effet, les taux de pollution restent supérieurs aux recommandations de l'OMS dans la région.

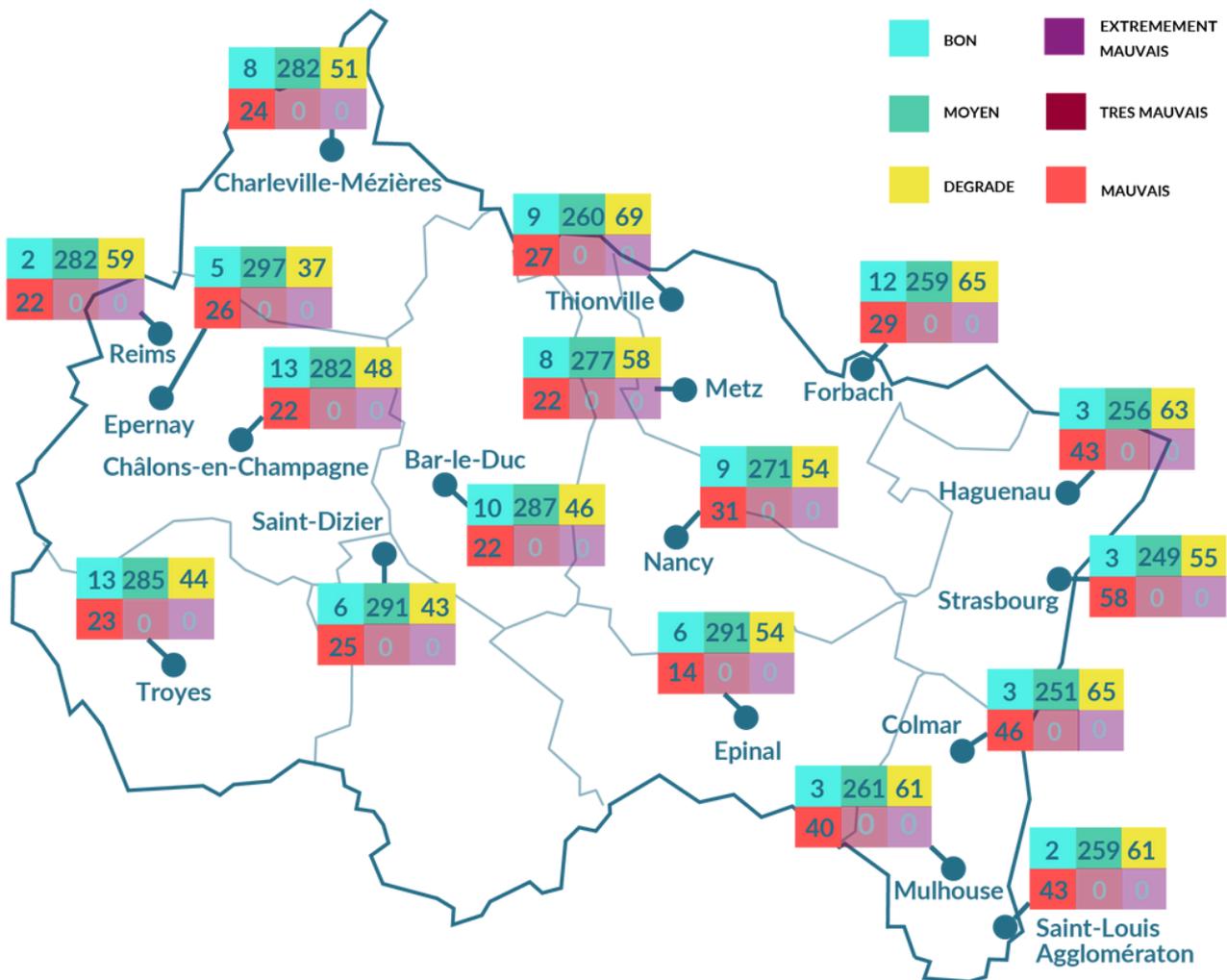
TENDANCES DEPUIS 2014 ET PRINCIPALES SOURCES D'ÉMISSIONS



Selon le modèle du Bilan de la Qualité de l'air extérieur en France en 2022.

LES INDICES DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2023

RÉPARTITION DES INDICES JOURNALIERS DE QUALITÉ DE L'AIR DANS 17 VILLES DU GRAND EST EN 2023



En 2023, l'indice quotidien a été bon à moyen plus de 8 jours sur 10 à **Bar-le-Duc, Châlons-en-Champagne, Epervanay, Epinal, Saint-Dizier et Troyes**. L'indice a été bon à moyen plus de trois jours sur 4 à **Charleville-Mézières, Metz, Nancy et Reims**. Dans les autres villes du Grand Est, l'indice de la qualité de l'air a été bon à moyen moins de 3 jours sur 4.

Par rapport à 2022, les indices de qualité de l'air ont été globalement meilleurs en 2023.

Lorsque la qualité de l'air a été mauvaise, c'est **l'ozone** qui est responsable (75 %), ensuite, ce sont les particules fines **PM2,5** (27 %) et dans une moindre mesure les particules **PM10** (4 %).

L'indice ATMO

Grâce à l'indice ATMO, les citoyens peuvent connaître près de chez eux, l'état de la qualité de l'air du jour et sa prévision pour le lendemain et adapter leurs activités en conséquence.

L'indice ATMO se rapproche de l'indice européen de la qualité de l'air en prenant en compte les mêmes 5 polluants : l'ozone (O₃), le dioxyde d'azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂) et les particules en suspension (PM10 et PM2,5).

Les qualificatifs associés : "bon", "moyen", "dégradé", "mauvais", "très mauvais", "extrêmement mauvais" sont également identiques, tout comme les bornes des indices.

L'EXPOSITION CHRONIQUE DES POPULATIONS

La surveillance réglementaire.

La pollution de l'air impacte la santé des populations au quotidien. Pour évaluer l'exposition chronique des citoyens, c'est-à-dire l'effet à long terme de la pollution atmosphérique, des valeurs limites sur les moyennes annuelles ont été fixées par la réglementation européenne. Ces valeurs permettent d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine. L'OMS publie aussi des recommandations relatives à des valeurs à long terme à ne pas dépasser.

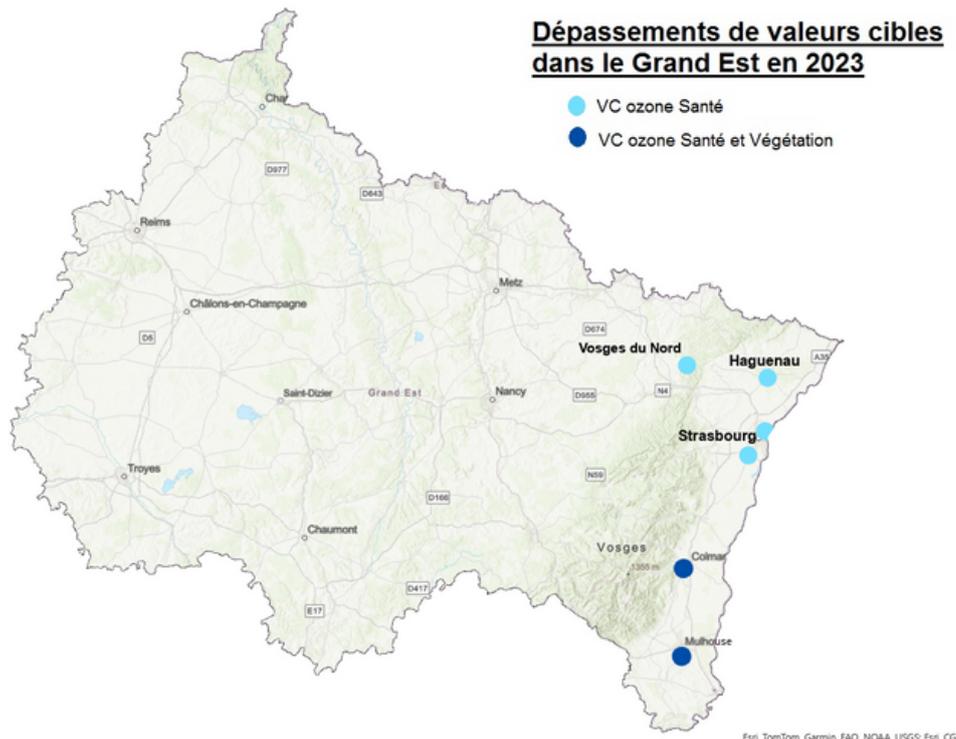
ATMO Grand Est s'appuie sur son réseau de stations de mesures présent sur l'ensemble de la région pour évaluer ces valeurs. La surveillance est plus importante dans les lieux susceptibles de présenter les concentrations les plus élevées (agglomérations, axes routiers majeurs, industries...).

Les infos clés 2023 par polluant.

- **Dioxyde d'azote** : aucun dépassement de la valeur limite annuelle de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Il s'agit d'une amélioration par rapport à 2022 (une station en dépassement).
- **Particules PM10** : aucun dépassement de valeur limite annuelle constaté et baisse des moyennes annuelles de 18 % en moyenne par rapport à 2022.
- **Particules fines PM2,5** : la valeur limite annuelle ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$) est respectée sur toutes les stations. En revanche, toutes les stations du Grand Est, à l'exception de deux d'entre elles, présentent un dépassement de la ligne directrice de l'OMS ($5 \mu\text{g}/\text{m}^3$), comme pour la majorité du territoire français.
- **Ozone** : la valeur cible pour la protection de la santé humaine a été dépassée sur 6 stations, et celle pour la végétation sur 2 stations. Ces dépassements sont localisés sur la façade Est de la région.

[À RETROUVER SUR NOTRE SITE INTERNET - LA CARTE D'IDENTITÉ DES POLLUANTS.](#)

Les dépassements en ozone se situent en Alsace. Cette partie du Grand Est présente en effet des conditions géographiques et orographiques (reliefs et vallées) ne permettant pas une bonne dispersion des polluants de son territoire. De par sa position géographique, l'Alsace peut aussi connaître l'influence du transport de masses d'air polluées d'autres régions européennes.



LES NOUVELLES AMBITIONS DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE

Depuis plus de 30 ans, la qualité de l'air s'améliore dans l'Union européenne. Malgré cela, la pollution atmosphérique reste la première cause environnementale de décès prématurés. Quelque 300 000 décès par an lui sont attribués au sein de l'UE alors que **dans le Grand Est, la pollution de l'air est responsable d'environ 5 000 décès par an, soit 11 % de la mortalité en région** (source PRSE4).

Actuellement, l'UE dispose de deux directives datant de 2004 et 2008 pour évaluer la qualité de l'air. Dans le cadre du plan d'action "zéro pollution" à horizon 2050, le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord provisoire sur de nouvelles mesures visant à garantir que la qualité de l'air dans l'UE n'est pas nocive pour la santé humaine, les écosystèmes et la biodiversité. L'adoption finale du texte devrait aboutir avant les élections au Parlement européen de juin 2024. Les Etats Membre disposeront de deux ans pour transcrire la directive dans leurs législations respectives.

Que retenir de ce nouveau texte ?

Des limites plus strictes à l'horizon 2030 pour plusieurs polluants atmosphériques.

Les nouvelles règles fixent des valeurs limites et des valeurs cibles plus strictes à l'horizon 2030 pour plusieurs polluants, dont les particules et le dioxyde d'azote. Pour les PM_{2,5} et le NO₂, les valeurs limites annuelles doivent être réduites de plus de moitié, passant respectivement de 25 µg/m³ à 10 µg/m³ et de 40 µg/m³ à 20 µg/m³.

Les États membres pourront demander le report de l'échéance de 2030 de dix ans lorsque les réductions nécessaires ne peuvent être réalisées qu'en remplaçant une partie considérable des systèmes de chauffage domestique existants qui sont à l'origine des dépassements de pollution.

Les indices de qualité de l'air doivent être harmonisés dans tous les États membres.

Il est convenu de rendre les indices de qualité de l'air comparables, clairs et accessibles au public dans l'ensemble de l'UE.

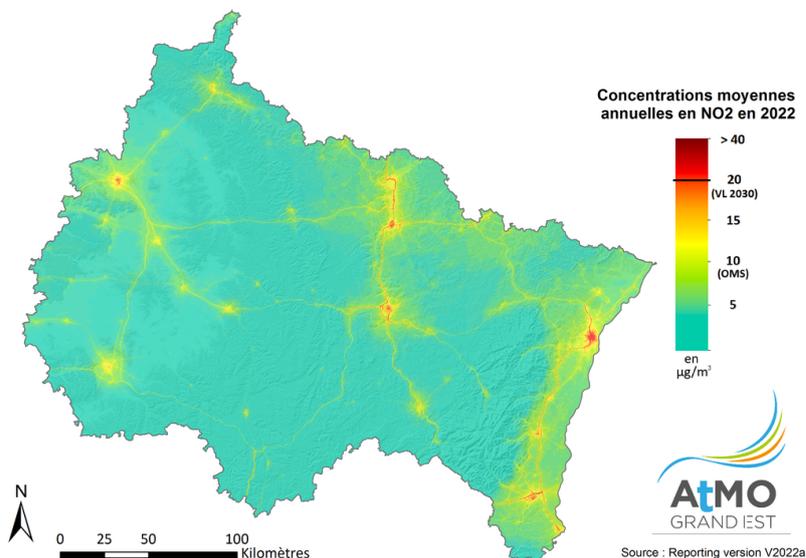
Des nouvelles obligations de surveillance pour les pays membres incluant l'établissement de plans relatifs à la qualité de l'air dans les zones où les niveaux de polluants dépassent les valeurs limites et les valeurs cibles fixées dans la directive.

L'accès à la justice et le droit des citoyens à être indemnisés.

Il a également été convenu que les citoyens concernés et les ONG environnementales devraient avoir accès à la justice pour contester la mise en œuvre de cette directive, et que les citoyens devraient avoir droit à une compensation lorsque leur santé a été endommagée en raison de la violation des nouvelles règles nationales.

Implication dans le Grand Est : l'exemple du dioxyde d'azote.

La simulation du calcul d'exposition de la population aux nouvelles normes proposées en 2022 a été réalisée sur les concentrations relevées cette même année. **Ce serait près de 225 000 habitants du Grand Est qui vivraient dans une zone dépassant les valeurs limites en dioxyde d'azote** contre moins de 500 aujourd'hui. Ces zones en dépassement sont représentées en rouge sur la carte ci-contre.



L'EXPOSITION AIGUË : BILAN DES ÉPISODES 2023

Les pics de pollution.



La pollution de l'air a aussi un impact lorsque les concentrations sont particulièrement élevées sur des périodes courtes : il s'agit des pics de pollution. Pour gérer ces brèves situations d'exposition présentant un risque pour la santé humaine et informer les populations, des seuils d'information-recommandations et d'alerte ont été définis. Lorsque ces seuils sont dépassés, ATMO Grand Est a la délégation du préfet pour déclencher une procédure réglementaire départementale.

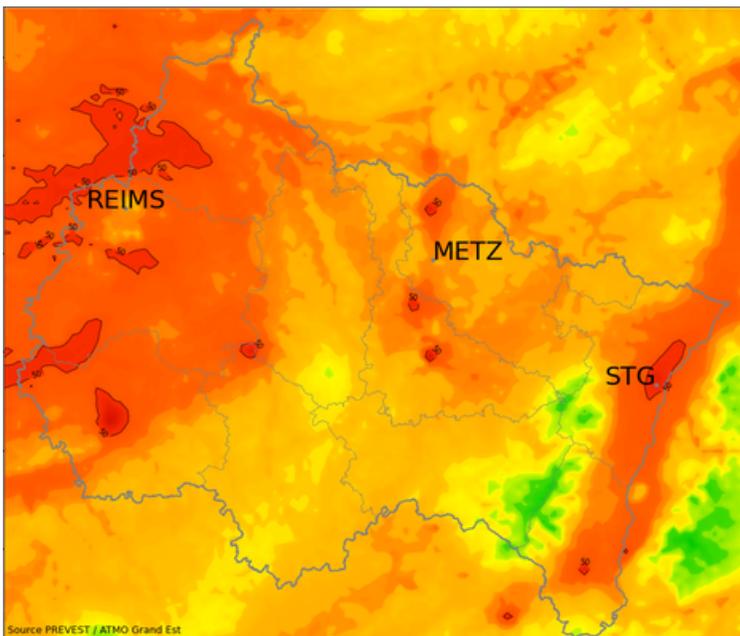
En 2023, **le Grand Est a été concerné par 10 jours d'épisode de pollution**, tous les polluants confondus. Sont principalement concernées par ces pics de pollution les particules PM10. Aucun épisode n'a concerné l'ensemble des départements.

Un seul des dix jours d'épisode de pollution a porté sur un dépassement du seuil pour le **dioxyde de soufre**. Ce pic de pollution a été observé en proximité industrielle, dans une zone restreinte du **Haut-Rhin**. Il s'agit du premier épisode de pollution au dioxyde de soufre depuis 2017. Cet épisode est à caractère exceptionnel et résulte d'un événement ponctuel. En effet, les niveaux de fond en dioxyde de soufre sont très faibles sur l'ensemble du Grand Est.

Zoom sur les épisodes de pollution aux particules PM10.

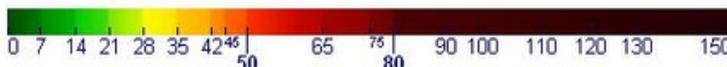
En 2023, **parmi les 8 jours d'épisode de pollution aux particules PM10, 6 font partie d'un même épisode en février**. Lors de cet épisode, une hausse globale des concentrations en particules PM10 a été observée dans toute la région Grand Est du 10 au 15 février. **Le 10 février près de 981 000 personnes ont été exposées à un dépassement de seuil d'information-recommandations**.

Cet épisode de février est lié à une hausse des particules de combustion issues du chauffage au bois en lien avec les températures froides de cette période. Il est également lié à une augmentation des particules secondaires, c'est-à-dire des particules formées dans l'air à partir de différents gaz. Dans ce cas, des conditions météorologiques froides, ensoleillées et stables, et la présence d'ammoniac et de NO₂ ont entraîné la formation de nitrate d'ammonium.



CONCENTRATIONS JOURNALIÈRES EN PM10 LORS DE L'ÉPISODE DE POLLUTION DU 10 FÉVRIER 2023

moyenne journalière en PM10 en $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Les deux autres jours d'épisode en particules PM10 en 2023 ont eu lieu en janvier (influence des feux d'artifice) et en mars (un deuxième épisode avec influence du trafic routier, du chauffage domestique et de l'agriculture).

Zoom sur l'épisode de pollution à l'ozone.

1 jour d'épisode de pollution contre 7 en 2022. Le 18 juin est l'unique jour d'épisode de pollution à l'ozone, lors d'une période de canicule. Seule une zone très limitée du **Haut-Rhin** a été concernée.

Qu'est-ce que l'ozone ?



En 2021, l'ozone était responsable de près de 2 400 décès prématurés en France. C'est un polluant secondaire, c'est-à-dire qu'il se crée suite à la réaction entre des polluants précurseurs: les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV), émis par diverses activités humaines. L'ozone a besoin de rayonnement solaire (chaleur et lumière) pour se former, c'est donc un polluant estival. C'est lors des canicules que les épisodes de pollution à l'ozone sont les plus propices.

Impacts sur la santé

La pollution à l'ozone présente des effets à court terme (irritation des yeux, du nez et de la gorge, douleurs thoraciques et gêne respiratoire) et peut aussi présenter un impact à long terme (développement de maladies cardiovasculaires et respiratoires).

Impacts sur la végétation

L'ozone présente des effets négatifs sur la végétation. Il agit comme oxydant en pénétrant dans les végétaux, principalement par les feuilles. Une fois à l'intérieur des feuilles, l'ozone produit une réaction oxydative qui va perturber la photosynthèse.

À fortes concentrations, il est possible d'observer à l'œil nu cette pollution à l'ozone sur les feuilles des végétaux. Elle se traduit par une décoloration de la feuille, ou un brunissage, voire des nécroses.

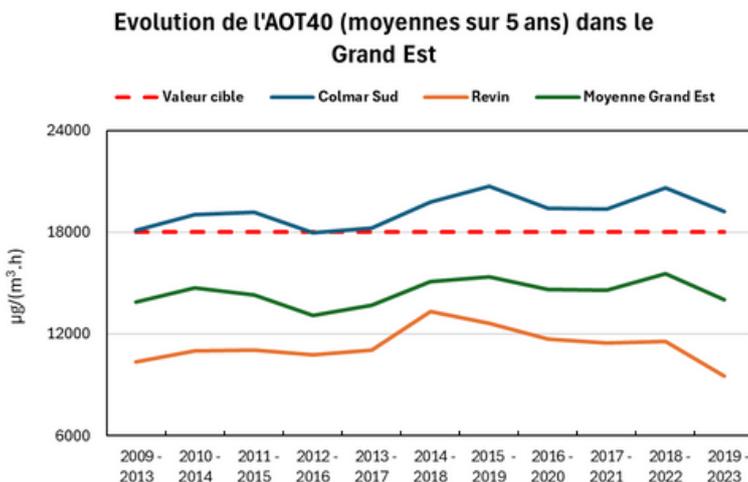


APPARITION DE NÉCROSES

© Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection MAPAQ

La pollution à l'ozone, en limitant la croissance de la matière organique et en accélérant la dégradation des plantes impacte aussi les cultures agricoles. La perte de rendement imputable à l'exposition à l'ozone des cultures de blé tendre en France est estimée à 14 % en 2020 (source ADEME). Cela correspond à un coût d'un milliard d'euros pour cette seule céréale.

En ce qui concerne la sylviculture, le Grand Est est la région française la plus touchée par la perte du nombre de hêtres due à la pollution à l'ozone, et la deuxième pour l'épicéa. L'impact économique est notamment important (perte de production de fourrages) dans les départements de **la Moselle et des Vosges** (Source: ADEME 2020).



L'impact de l'ozone sur la végétation est mesuré à l'aide d'un indicateur européen : l'AOT40.

Ce paramètre résulte d'un calcul à partir des teneurs en ozone entre mai et juillet, de 8h à 20h. Les teneurs en AOT40 les plus élevées sont relevées à **Colmar** qui dépasse la valeur cible. La valeur la plus faible est obtenue sur le site rural de **Revin**, dans le nord des Ardennes. Globalement, les teneurs en AOT40 sont stables depuis une dizaine d'années, avec des variations principalement imputables aux conditions météorologiques, notamment les vagues de chaleur estivales.

LE BILAN DES POLLENS ET MOISSISURES



1 Français sur 4 souffre d'allergie respiratoire.

Parmi les personnes concernées, 50 % sont allergiques au pollen et 10 % aux moisissures, avec une tendance globale à la hausse. En 2050, 1 personne sur 2 pourrait être allergique. Cette pathologie a donc un impact non-négligeable sur la qualité de vie des personnes concernées ainsi que sur les dépenses de santé. Elle nécessite donc une surveillance accrue.

Cette surveillance est réalisée par ATMO Grand Est en collaboration avec les Hôpitaux Universités de Strasbourg (HUS) et au niveau national par le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA).

Évolution pendant les 15 dernières années.

L'index pollinique annuel (nombre des grains de pollen pour toutes les espèces confondues), permet de suivre l'évolution des teneurs en pollens dans la région. **Cet index pollinique a fortement augmenté depuis 2007. Il est 1,75 fois plus élevé en 2023 par rapport à 2007 (malgré la baisse observée entre 2022 et 2023).**

Certaines parties de la région sont touchées plus fortement que d'autres. Le site de **Strasbourg**, le plus à l'est de la région voit ses quantités de pollens être quasiment multipliées par 4 entre 2007 et 2023. Les sites les plus à l'ouest de la région observent une augmentation plus modérée, voire même une légère baisse pour le site de **Troyes**.

La hausse des températures provoque une floraison et une pollinisation plus précoce ainsi qu'un allongement des saisons pour les espèces qui pollinisent à la fin de l'hiver et au début du printemps (cyprès, frêne, bouleau). Plus exposée aux pollens, la population développe davantage d'allergies.

Retour sur les pics polliniques de 2023.

En 2023, durant la période printanière, de nombreuses disparités sont remarquées suivant les sites avec 1 à 4 semaines consécutives présentant un Risque Allergique d'Exposition aux Pollens (RAEP) élevé, lié à différents pollens d'arbres. **Entre fin mai et fin juin, le RAEP s'est révélé maximal durant 4 à 6 semaines consécutives selon le territoire, en lien avec les concentrations de graminées.**

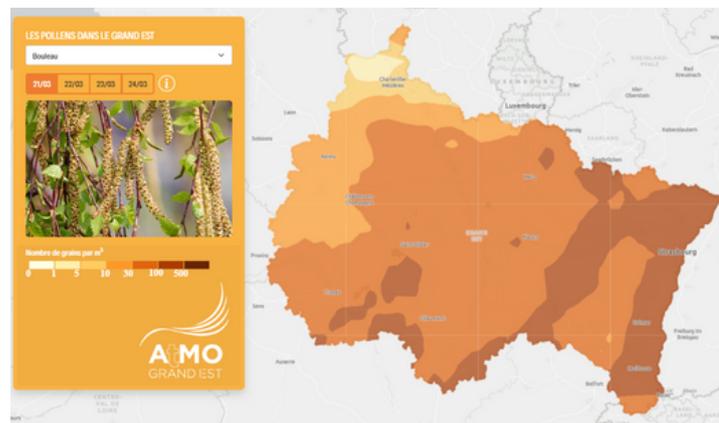
L'année 2023 s'est caractérisée par des concentrations totales en pollen en légère diminution par rapport à 2022 aussi bien dans le Grand Est qu'à l'échelle nationale, bien que la tendance globale reste à la hausse depuis de nombreuses années.

Chiffres-clés

- **6 200** grains de pollen de bouleaux ont entraîné un risque allergique élevé durant 3 semaines consécutives à **Charleville-Mézières** du 10 au 30 avril.
- Jusqu'à **6 300 et 7 800** grains de pollen de graminées sont remarqués sur les sites de **Strasbourg** et **Metz**, occasionnant un risque d'allergie élevé durant 6 semaines consécutives entre le 15 mai et le 2 juillet 2023.

Informez les personnes sensibles.

En complément du comptage des grains de pollen, ATMO Grand Est produit désormais quotidiennement **des cartographies de prévision des niveaux de pollens** (grains/m³) de la région pour les 3 prochains jours. Ces prévisions portent à ce jour sur 5 taxons : aulne, graminées, bouleau, ambrosie, armoise. **Elles permettent d'anticiper les élévations de concentrations de grains de pollen et d'améliorer l'information des personnes allergiques.** Ces cartographies sont disponibles en libre accès sur www.atmo-grandest.eu.



Concentrations prévues en pollens de bouleau le 21/03 pour le jour même.

LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Le dispositif Intair'Agir.

Créé dans le cadre du Projet régional de santé d'Alsace 2012-2016, et porté par l'ARS, son objectif initial est d'accompagner les autorités publiques locales sanitaires, environnementales et sociales dans la gestion des plaintes et autres situations imprévues de pollution à l'intérieur des locaux. L'enjeu actuel est d'**agir pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans les logements par la visite à domicile de conseillers en environnement intérieur**. En cas de suspicion d'une qualité de l'air dégradée au sein de logements et selon certaines conditions, ATMO Grand Est met à disposition ses moyens et son expertise pour réaliser un suivi de polluants de l'air intérieur.

Chiffres-clés

- **2 372** visites à domicile depuis 2018
- **77** diagnostics par ATMO Grand Est depuis 2018 dont **15 en 2023**



Du Radon dans ma Maison ?

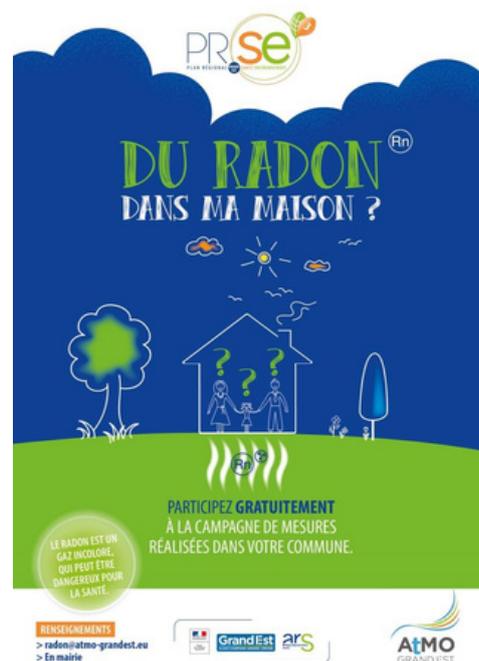
Depuis 2019, ATMO Grand Est est agréée par l'Autorité de Sureté Nucléaire pour le dépistage réglementaire du radon dans les Établissements Recevant du Public. ATMO Grand Est est ainsi appelée à accompagner partenaires et autres acteurs professionnels pour une meilleure prise en compte du radon dans les bâtiments.

En 2023, hormis les dépistages réglementaires et l'évaluation des risques professionnels, ATMO Grand Est a poursuivi son engagement initié en 2019 auprès des particuliers afin d'**améliorer les connaissances relatives aux niveaux de radon rencontrés dans l'habitat privé**.

Dans le cadre du PRSE, elle est partenaire de l'ARS pour faire connaître aux habitants des zones à potentiel radon élevé du Grand Est les risques liés au radon et les moyens de limiter l'exposition. Deux nouvelles campagnes dans le programme « **Du Radon dans ma Maison ?** » ont été réalisées dans les communautés d'agglomération d'**Epinal** et de **Rosheim**, portant leur nombre à 7. Ouvertes à tous les habitants d'un logement individuel, ces campagnes ont pour objectif de permettre à chacun de **s'informer en mesurant la concentration en radon dans son logement grâce à la mise à disposition de détecteurs**. Le but étant à terme, de permettre à tous les habitants des 318 communes de la région Grand Est située dans ces zones à potentiel radon élevé de pouvoir participer.

Fin 2023, ce sont **145 communes** qui ont déjà été couvertes par une de ces campagnes.

L'activité radon d'ATMO Grand Est ne s'est cependant pas limitée à la mesure. Afin d'accompagner les habitants de logements où des niveaux de radon important sont détectés, une expertise personnalisée visant à déterminer les actions et/ou travaux pour diminuer la présence de radon est proposée, conduisant à 5 interventions de ce type en 2023.



ATMO Grand Est

5 rue de Madrid, 67300, Schiltigheim

www.atmo-grandest.eu

@ATMOgrandest sur les réseaux sociaux

03 69 24 73 73



Contact Presse

Lola Veillon

Chargée de contenu éditorial

lola.veillon@atmo-grandest.eu

06 25 73 12 95

Agence de Metz

20 rue Pierre-Simon-de-Laplace

57070 Metz

Agence de Nancy

20 allée de Longchamp

54600 Villers-lès-Nancy

Agence de Reims

9 rue Marie-Marvingt

51100 Reims